



communiqué

N°:
No.: 11

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 27 JANVIER 1983

COMMUNIQUÉ CONJOINT DU COMITÉ MIXTE
DE COOPÉRATION CANADA-COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
BRUXELLES, 27 JANVIER 1983

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés Européennes chargé des relations extérieures, ont présidé aujourd'hui la 5^{ème} session du Comité mixte de coopération CE/Canada.

Le Comité de coopération a été créé il y a sept ans, en vertu de l'Accord-cadre de coopération économique et commerciale. M. MacEachen, en sa qualité de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, signa en 1976 l'Accord-cadre au nom du Canada. Lord Soames et le président en exercice du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, M. van der Stoel, le signèrent au nom de la Communauté Européenne.

Le Comité mixte de coopération est destiné à promouvoir et à assurer le suivi des différentes activités de coopération économique et commerciale entre le Canada et la Communauté. Il se réunit au niveau ministériel, alternativement à Ottawa et à Bruxelles. Dans le contexte de la récession économique mondiale et de la stagnation des échanges internationaux, la coopération constitue un important moyen de coordonner le développement économique et de stimuler les échanges bilatéraux. Le vice-premier ministre et le vice-président sont tombés d'accord sur le fait que l'Accord-cadre, ainsi que le Comité mixte de coopération et les sous-comités créés pour le mettre en oeuvre, constituent un véhicule privilégié pour intensifier le commerce et la coopération CE/Canada.

Au cours de la réunion d'aujourd'hui, les deux délégations ont passé en revue les activités de coopération industrielle et scientifique accomplies depuis la dernière réunion de juillet 1981, et ont approuvé les rapports ci-joints. Les secteurs concernés par ces activités comprennent les métaux et minéraux (amiante, charbon, fer et acier, métaux non-ferreux), les produits forestiers, l'uranium, l'utilisation rationnelle de l'énergie, les transports urbains, la science et technologie et l'environnement.

Le Symposium mondial sur l'amiante qui s'est tenu à Montréal en mai 1982 a été l'un des principaux événements depuis le dernier Comité mixte de coopération. Co-parrainé par le Canada, le gouvernement du Québec et la Commission des Communautés Européennes, le Symposium a procédé à un examen en profondeur de l'état des connaissances scientifiques sur l'ensemble des aspects concernant l'utilisation et la fabrication de l'amiante ainsi que les conséquences que celle-ci comporte pour la santé et la sécurité des utilisateurs. Un groupe de travail en matière de transports urbains a été créé et un accord a été conclu sur la coopération ayant trait à la recherche sur les eaux usées. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis à ce jour mais a souligné qu'un vaste champ reste ouvert au développement de la coopération et à la satisfaction des objectifs de l'Accord-cadre. Le comité a approuvé le programme de travail de l'année à venir qui s'attachera plus particulièrement à examiner le potentiel de coopération dans des domaines tels que les transports, les sources alternatives d'énergie, les équipements économes en énergie et les petites et moyennes entreprises. La coopération sera d'autre part développée en matière de recherche, d'environnement et de santé et sécurité sur les lieux de travail.

Le vice-premier ministre et le vice-président ont en outre procédé à un échange de vues sur une large gamme de problèmes multilatéraux et bilatéraux. Ils ont plus particulièrement évoqué l'environnement commercial, la nécessité de résister aux pressions protectionnistes et de mettre rapidement en oeuvre, et aussi effectivement que possible, les résultats de la réunion ministérielle du GATT. En ce qui concerne les problèmes bilatéraux ont été plus particulièrement évoqués l'accord en matière de pêche CE/Canada, les importations européennes de peaux de phoques et l'état général des relations commerciales entre le Canada et la Communauté. Ils ont souligné le prix qu'ils attachent à des échanges commerciaux croissants et sont tombés d'accord sur la nécessité de résoudre les différends commerciaux en se conformant strictement au GATT qui régit les relations commerciales entre le Canada et la Communauté.

Le Comité est convenu de se réunir à nouveau à Ottawa, début 1984.